REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 26 MARS 2019
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2002 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Sophie Delaporte, secrétaire générale, présidente ;
- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Christophe Paille, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures.

Suppléants

- Monsieur Philippe Merillon, secrétaire général adjoint ;
- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Administrateurs généraux

- Monsieur Stéphane le Moing (USAC-UNSA).

Administrateurs civils hors classe

- Monsieur Pierrick Daniel (USAC-UNSA).

Administrateurs civils

- Madame Diane Fattelay (USAC-UNSA).

Suppléants

Administrateurs généraux

- Monsieur Patrice de Laurens de Lacenne (USAC-UNSA).

Administrateurs civils hors classe

- Madame Marie-Hélène le Hénaff (USAC-UNSA).

Administrateurs civils

- Monsieur Jean Lanotte (USAC-UNSA).

Article 2

L'arrêté du 29 janvier 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 26 MARS 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération
Emmanuel BOUYER

L' adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER